



## Les avantages de l'assurance individuelle emprunteur

Vous avez le droit de souscrire l'assurance de prêt auprès de l'assureur de votre choix pour optimiser le coût global de votre crédit.

### Des tarifs compétitifs :

En choisissant l'assurance de prêt pour votre crédit immobilier vous pouvez réaliser jusqu'à **50% d'économies** sur le coût total de votre assurance de prêt : exemple pris pour un cadre non fumeur de 30 ans qui emprunte 160 000 € sur 25 ans.

**Un contrat qui s'adapte à votre situation personnelle** : vous êtes couvert en cas de décès et vous pouvez renforcer votre protection grâce aux options : incapacité et invalidité / rachat des exclusions liées aux affections dorsales et psychiques / chômage.

**En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie** : l'assureur règle à l'établissement prêteur tout ou partie du capital restant dû en fonction de la quotité assurée. Ainsi en cas de décès, pour une quotité assurée de **100 %** l'assuré transmet à ses héritiers le bien acquis, sans aucune dette afférente.

En cas de d'invalidité ou d'incapacité de travail : l'assureur prend en charge tout ou partie des échéances du prêt.

### Souplesse réelle :

Accès à un éventail complet de garanties, quotités et franchises pouvant être définies par prêt et par assuré.

### Irrévocabilité des garanties :

Pas de changement des garanties quelle que soit l'évolution de votre situation personnelle et professionnelle au cours du contrat.

## Devis Assurance de Prêt

[Demander un devis](#)